

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : DOLIGEZ, François

Titre : « Le développement financier vu du bas : Crédit Rural de Guinée et changement des pratiques financières locales », *Communication pour l'atelier "Gouvernance: alternatives et enjeux", Colloque "La mondialisation contre le développement?", C3ED, 10 et 11 juin 2004, 17 p.*

Date : juin 2004

**LE DEVELOPPEMENT FINANCIER VU DU BAS :
CREDIT RURAL DE GUINEE
ET CHANGEMENT DES PRATIQUES FINANCIERES LOCALES**

Communication pour l'atelier « Gouvernance : alternatives et enjeux »

François Doligez, IRAM¹

GLOBALISATION FINANCIERE, MICROFINANCE ET EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Les politiques de libéralisation financière se sont imposées à de nombreux pays en développement soumis aux conséquences du nouveau régime d'endettement international apparu dans les années 80 (Aglietta, 1995). Basées sur la privatisation et la déréglementation des systèmes financiers, elles visaient, à partir des théories de la « répression financière » (Mc Kinnon, 1973), à améliorer les performances des systèmes financiers en réduisant le dualisme financier entre secteur formel bancaire et secteur informel - pratiques financières locales ou endogènes -, restaurer un fonctionnement de marché unifié à partir de la collecte d'épargne locale et de la plus grande efficacité des modes d'allocation du crédit (Banque mondiale, 1989). De fait, l'intermédiation financière gérée par l'Etat - banques de développement, offices et projets gérant d'important volumes de crédit - a presque totalement disparu², mais le financement de la demande locale n'a pas pour autant été amélioré. Les banques privées qui se sont multipliées sont pour l'essentiel restées cantonnées aux transactions industrielles et commerciales orientées sur l'import-export. Confrontées aux asymétries d'information du marché du crédit et aux coûts élevés des transactions, les banques soumises aux contraintes de rentabilité et de la réglementation touchent en général moins 10 à 20 % de la population.

Face à des besoins accrus en raison de la « *financiarisation des rapports sociaux* » (Servet & Gentil, 2002), les pratiques endogènes se sont paradoxalement développées parallèlement à la libéralisation financière, comme en témoignent de nombreux travaux (Adams & Fitchett, 1994 ; Servet, 1995). Associant l'économique et le social, elles mêlent des relations de confiance et de proximité (tontines, garde-monnaies, banquiers ambulants, « clubs d'investisseurs », prêteurs privés), mais aussi d'autres transactions-liées permettant aux prêteurs d'améliorer leur information sur les emprunteurs (crédit fournisseur, etc.). Néanmoins ces pratiques localisées sont souvent

¹ Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (www.iram-fr.org). Cet article est issu de l'étude COMAF (Construction des marchés financiers ruraux et dans les villes secondaires) cofinancé dans le cadre d'un appel à projet de recherche IRD-CODESRIA. Le travail a été coordonné par l'IRAM (avec Dominique Gentil et Agnès Lambert) et le Laboratoire de socio-anthropologie appliquée de l'Université de Conakry, le LASOA (avec Kéfing Condé). Les enquêtes de terrain ont été principalement réalisées par des étudiants de l'IEDES-Paris 1 (Diallo, 2001 & Gueye, 2001) et de jeunes professionnels du LASOA.

² En Afrique de l'Ouest par exemple, 4 des 7 banques de développement de la zone UEMOA ont été liquidées dans les années 80, une est en difficulté (Sénégal) et deux se sont recentrées sur les filières cotonnières (Burkina Faso et Mali) (Le Breton, 1989).

confrontées à un manque de ressources, des risques importants et des coûts parfois accrus du fait des asymétries de position.

En réponse à ces limites, la microfinance apparaît comme un nouveau secteur émergent particulièrement dynamique de cette reconfiguration des marchés financiers (Morduch, 1999). Parfois qualifiée d'intermédiaire entre secteur bancaire et pratiques endogènes (Gentil & Fournier, 1993), elle regroupe un ensemble très diversifié de dispositifs offrant des capacités d'épargne, de crédit ou d'assurances¹ aux fractions de la population qui n'a pas accès aux services bancaires. Initialement promue par l'aide privée comme publique au niveau international, la microfinance se répand presque partout. 1.468 organisations ont ainsi été recensées dans 85 pays par une étude récente (Lapenu & Zeller, 2001). Son activité fait de plus en plus l'objet d'une reconnaissance à travers une réglementation spécifique et des organisations sectorielles au niveau national.

Cette rapide synthèse de l'émergence de la microfinance illustre combien, dans l'économie réelle, et particulièrement en milieu rural africain, les conditions de la libéralisation supposant des marchés parfaits ne sont simplement jamais réunies². Les marchés financiers locaux apparaissent, en fait, comme des constructions sociales résultant d'une histoire particulière, impliquant des acteurs locaux, des règles et des institutions. Les marchés financiers en Afrique subsaharienne sont ainsi caractérisés par une segmentation où les sous-secteurs peuvent être identifiés par différentes catégories d'acteurs (de la banque internationale au tontinier) et des règles parfois contradictoires (rémunération de l'épargne bancaire mais paiement du dépôt auprès du banquier ambulant). Pourtant, malgré ces différences, il n'y a pas cloisonnement total entre les secteurs. A travers les appartenances multiples et les flux d'un secteur à l'autre (le tontinier qui dépose sa collecte sur un livret d'épargne), il peut y avoir complémentarité ou substitution entre secteur.

En fonction des configurations locales sur les marchés financiers, les effets du développement de la microfinance seront donc susceptibles de varier considérablement. Se substitut-elle aux pratiques « d'usure » souvent décriées, complète-t-elle les pratiques endogènes en levant la contrainte de financement et en élargissant le « champ des possibles » des populations ou, enfin, les transforment-elles et dans quel sens ? Mais ces effets doivent être également rapportés aux relations que le marché financier entretient avec les autres marchés, notamment à travers les transactions-liées (réseaux commerciaux, terre et travail) et qui peuvent induire d'autres transformations dans les rapports sociaux d'échanges existants au niveau local.

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE « COMAF »

L'étude sur « *la construction des marchés financiers ruraux et dans les villes secondaires* » (COMAF) s'est fixée comme objectif l'analyse des changements induits par le développement de la microfinance en Guinée Conakry. L'objectif est d'acquérir une meilleure compréhension des caractéristiques propres à chacun des différents types de marchés (urbain, rural, etc.) et d'analyser si, dans les différentes situations, existe un marché unifié ou de multiples marchés segmentés. Au niveau du Crédit rural (CRG-SA), principale institution du secteur, il s'agissait, en particulier, d'analyser comment se construisent l'offre et la demande, quelles sont les modalités concrètes de leur rencontre et leurs effets sur les autres segments du marché financier, à la fois banques et pratiques endogènes. Enfin, l'étude visait également à identifier les impacts du développement du Crédit rural sur les autres marchés « interconnectés », notamment, les réseaux commerciaux de produits agricoles, les transactions foncières et les prestations de travail dans le secteur agricole.

¹ Mais aussi parfois d'autres types de services financiers comme la conversion de chèques bancaires ou de virements internationaux.

² Atomicité des participants, homogénéité du produit, libre entrée et transparence de l'information (Cahuc, 1998).

Plus de 500 enquêtes ont été réalisées sur quatre grands types de marchés financiers locaux où est implanté le CRG-SA : le milieu urbain concurrentiel de grandes villes secondaires (Kamsar et N'Zérékoré), des chefs-lieux de petites villes sans concurrence de banques ou d'autres institutions de microfinance (Boké, Gouécké et Koulé), des bourgs ruraux (Tougnifily) et des villages excentrés en milieu rural.

Les échantillons sélectionnés recourent les catégories socio-professionnelles pour l'essentiel touchées par le CRG-SA, agriculteurs, commerçants et salariés, bien que cette distinction établie en fonction de la nature des prêts octroyés et de l'activité principale des emprunteurs ne rende pas compte de la pluri-activité existante au niveau des ménages.

Nombre et répartition des enquêtes COMAF									
		Agriculteurs		Commerçants		Salariés		Total	
		#	%	#	%	#	%	#	%
Guinée maritime	Tougnifily	45	53%	30	35%	10	12%	85	100%
	Boké	27	30%	34	38%	29	32%	90	100%
	Kamsar	30	33%	30	33%	30	33%	90	100%
Guinée forestière	Koulé	33	57%	22	38%	3	5%	58	100%
	Gouécké	55	54%	23	23%	23	23%	101	100%
	N'Zérékoré	40	41%	28	29%	30	31%	98	100%
Total		230	44%	167	32%	125	24%	522	100%

La grille d'enquête mêle informations quantitatives et questions plus ouvertes sur la description du « système famille-exploitation » et ses pratiques sociales et financières, le mode de financement et les activités réalisées avant l'accès aux services du CRG-SA et avec ces derniers ainsi que la perception sur le fonctionnement de l'institution.

Comme limites au dispositif, un biais de sélection en raison de l'articulation du dispositif avec le CRG-SA a pu avoir lieu. Au-delà, ce sont les difficultés inhérentes aux enquêtes touchant les pratiques financières qui s'imposent : difficultés de reconstitution de flux non enregistrés, fongibilité du crédit dans les flux monétaires globaux, interaction avec les pratiques non monétarisées, confidentialité de l'information. Enfin, faute de données préalables, il n'existe pas de situation de référence permettant d'établir des comparaisons statistiques. Malgré ces limites, les enquêtes apportent de nouveaux éléments concernant les pratiques de développement financier dans la microfinance et leur impact.

LA DIFFICILE ADEQUATION ENTRE OFFRE ET DEMANDE DE SERVICES FINANCIERS

Rappel historique

A la mort de Sékou Touré (1984), la Guinée se trouve dans une situation économique critique, marquée par la destruction des infrastructures (routes, télécommunication, etc.) et le mauvais fonctionnement des institutions, en particulier financières. Tout le secteur bancaire guinéen est en faillite, il existe un écart important entre valeur officielle de la monnaie et cours réel. Les quelques banques privées qui apparaissent à la fin des années 80 restent cantonnées à Conakry et dans deux ou trois villes de l'intérieur. Dans ce contexte, le Gouvernement guinéen initie dès 1989, avec l'appui de bailleurs de fonds internationaux, l'expérimentation d'une approche de crédit inspirée de la Grameen Bank pour répondre, d'une part, aux besoins des populations et, d'autre part, à la question de la garantie et de la pérennisation des services. Ce projet de développement avait pour but d'octroyer des crédits aux populations économiquement défavorisées, de les amener à rembourser avec des taux d'intérêt supportables et d'assurer la pérennité du système (Gentil & Koulibaly, 2002).

Par rapport au système de la Grameen bank et dans le cadre du processus de recherche-action qui est entrepris par l'équipe sur le terrain, les modalités de crédit sont rapidement adaptées aux conditions locales. Outre la constitution des groupes de caution solidaire, la sélection des premiers emprunteurs se fait après consultation du « conseil des sages » qui réunit les différents notables coutumiers, religieux et « modernes » dans les districts et les quartiers. Faute de critères discriminant concernant les niveaux de pauvreté des emprunteurs, l'octroi est plafonné afin de permettre un accès élargi au crédit, notamment pour les emprunteurs de faibles revenus. L'ensemble du groupe reçoit son prêt au même moment, le système de décaissement échelonné - dit système 2-2-1- se traduisant par des redistributions internes des prêts au sein des groupes. En effet, face à une saisonnalité des activités et des revenus beaucoup plus marqué en milieu rural guinéen que dans un pays comme le Bangladesh, « *l'argent n'a pas la même valeur tout le temps* » aux dires des emprunteurs qui comparent les différentes opportunités d'investissement. Les échéanciers sont basés sur des remboursements mensuels, et non hebdomadaires, pour réduire les coûts de déplacement liés au remboursement. Rapidement, un différé couvrant la campagne agricole et la soudure est introduit sur certaines formes de crédit pour s'adapter aux contraintes de trésorerie des emprunteurs liés au cycle agricole (Gentil & Koulibaly, 2002).

Grâce à ces adaptations, le système de crédit se développe rapidement. En parallèle des lignes de crédit externe apportées par les bailleurs de fonds, une partie de sa croissance est financée par la collecte de ressources à travers le démarrage en 1992 de plusieurs systèmes d'épargne : une épargne de garantie liée à l'octroi de crédit et une épargne « libre » afin de répondre à la demande de services bancaires de proximité exprimée par les catégories d'acteurs disposant de revenus plus stables (commerçants, salariés), ainsi que par les institutions locales (centres de santé, coopératives agricoles, hydraulique villageoise, collectivités locales, etc.). Le nombre de caisses locales s'étend rapidement sur l'ensemble du pays pour dépasser la centaine en 2003. Pour viabiliser un réseau géographiquement étendu et gérant de très nombreux prêts de faible montant, le Crédit rural va progressivement impliquer les acteurs locaux dans la gestion du système. Un principe original de management, la « *gestion en commun* », va se construire progressivement et définir de façon précise les prérogatives à la fois des agents salariés et des élus des caisses locales dans la sélection des emprunteurs, l'octroi des prêts, leur recouvrement, la gestion de la caisse et de son coffre-fort, tout en favorisant les convergences grâce à un système de suivi des performances et d'incitation conjointe (Condé & alii, 2001). L'offre de crédit évolue également. Du petit crédit solidaire, rural et agricole, d'origine, de nouvelles modalités de financement sont progressivement introduites afin d'accompagner le développement des emprunteurs et de satisfaire la demande d'autres catégories d'acteurs. Après le crédit moyen terme notamment pour le financement de l'équipement de certaines activités comme la pêche artisanale, se développent différentes formes de financement des activités commerciales, notamment grâce au partenariat établi avec un programme d'appui à la production de riz local. Elles permettent l'accès à des montants plus importants pour financer la collecte, la transformation et le commerce de détail du riz, puis de l'ensemble des produits agricoles locaux. Enfin, après une crise de remboursement en 1997, différentes formules de crédit aux salariés, notamment aux fonctionnaires territoriaux (instituteurs, personnels des centres de santé, techniciens des services de l'Etat, etc.) sont développés. Elles permettent de réduire la formation de groupes fictifs ou de prêteurs-noms qui avaient pu être utilisés par ces derniers pour faire face au financement de leur consommation (endettement usuraire important auprès des commerçants locaux) et, souvent d'activités familiales destinées à générer des revenus d'appoint.

En 2001; le Crédit rural de Guinée se transforme en institution agréée par la Banque centrale avec comme objet la promotion du « petit crédit rural » à travers l'appui et la supervision de l'ensemble du réseau des caisses locales. L'actionnariat de l'établissement financier, le CRG-SA, est réparti

en trois collèges assurant un équilibre des pouvoirs : un collège représentant les caisses locales (40 %) et un collège représentant l'actionnariat salarié (35 %) comme « piliers » du système et un collège de partenaires extérieurs jouant le rôle « d'arbitre ». Le CRG-SA regroupe, fin 2002, 91 caisses locales, implantées dans les Préfectures ou sous-préfectures, réparties dans 28 Préfectures, sur 33 que compte le pays, et qui rassemblent plus de 96.000 associés, dont plus de 42 % de femmes. L'ensemble des caisses locales a octroyé près de 13 milliards de francs guinéens¹ de crédit en 2002, pour un encours instantané au 31 décembre 2002 de 9,3 milliards de francs guinéens. Les retards au 31 décembre 2002, sont de 287,3 millions de francs guinéens (GNF), soit 3% de l'encours instantané, et les impayés finaux se situent autour de 2%². Le CRG a collecté environ 4,8 milliards de francs guinéens d'épargne au 31 décembre 2002, dont 3,9 milliards de francs guinéens d'épargne volontaire.

Les difficultés d'adéquation

Malgré les efforts d'adaptation permanente entrepris par le système, les difficultés d'adéquation de l'offre à la demande de services financiers sont de trois types : géographiques, sociales et en termes de qualité de services.

Couverture de la demande et proximité des services

Au plan géographique, un certain nombre de sous-préfectures (5 sur 33, soit 15 %) ne sont pas encore couvertes par le réseau. Pour les localités les plus reculées et enclavées (préfecture de Mali, au nord du pays), là où les pistes rurales restent inaccessibles une partie de l'année, il est même assez peu probable que le réseau soit en mesure d'y développer ses services compte-tenu des difficultés, et des coûts, d'accès et de communication. Au sein des zones couvertes par les caisses locales, le « *taux de pénétration* » permettant d'apprécier le niveau de couverture de la demande locale reste très variable. Estimé souvent globalement à 15 % des familles en dehors de Conakry, il dépend localement de l'ancienneté de la caisse locale, de la distance au chef-lieu où est implanté le siège de la caisse locale, mais aussi des conditions d'accessibilité des villages concernés.

L'offre d'épargne

Le service d'épargne est relativement bien connu, puisqu'il touche 85 % des personnes enquêtées, notamment salariés et commerçants alors que les agriculteurs, parfois plus éloignés de la caisse, connaissent un peu moins ce service (77 %). Malgré cela, sa pratique, déclarée par 32 % des personnes enquêtées, reste moins importante que la thésaurisation (33 %) ou, surtout, celle des gardes-monnaies (53 %), excepté pour les salariés qui doivent déposer de l'épargne pour développer leur accès aux prêts. Avant le facteur rémunération, présenté par seulement 7 % des enquêtés comme élément constitutif de leur motivation à épargner, la sécurité vis-à-vis du système (16 %) et l'accès au crédit, notamment pour les fonctionnaires et les commerçants (14 %) constituent des facteurs plus importants.

¹ 1 Euro = 2.200 GNF. Soit environ 6 MEuro d'octroi et 4 MEuro d'encours au 31 décembre 2002.

² Les indicateurs 2002 ne tiennent pas compte de la délégation de Macenta dont les activités sont bloquées depuis fin 2000 en raison du conflit frontalier avec le Libéria. L'encours total de cette délégation est provisionné à 100% pour plus de 300 MGNF.

Effets du CRG-SA sur les pratiques d'épargne									
Caisses	# enquêtes	Connaissance Epargne	Pratique de l'épargne			Motivation à épargner			Augmentation épargne
			Thésaurisation	Garde-monnaie	CRG-SA	Sécurité	Accès crédit	Rémunération	
TOUGNIFILY	85	43	25	30	20	18	2	4	5
BOKE	90	82	32	9	27	9	11	7	57
KAMSAR	90	84			14	11	13	3	
KOULE	58	58		51	19				53
GOUECKE	101	89		39	51	21	10	10	16
NZEREKORE	98	89		98	36				10
Guinée maritime	265	209	57	39	61	38	26	14	62
Guinée forestière	257	236		188	106	21	10	10	79
Agriculteurs	230	178	31	117	40	12	7	4	53
Commerçants	167	147	26	76	51	22	16	10	67
Salariés	125	120	0	34	76	25	13	10	21
Total général	522	445	57	227	167	59	36	24	141
Guinée maritime	100%	79%	33%	22%	23%	14%	10%	5%	35%
Guinée forestière	100%	92%		73%	41%	21%	10%	10%	31%
Agriculteurs	100%	77%	43%	59%	17%	8%	4%	3%	27%
Commerçants	100%	88%	41%	55%	31%	19%	14%	9%	49%
Salariés	100%	96%	0%	36%	61%	27%	14%	11%	22%
Total en %	100%	85%	33%	53%	32%	16%	10%	7%	33%

L'accès au crédit

La sélection des emprunteurs est effectuée par les différents comités d'élus et, en dernier ressort, par les agents. Les élus, membres des différents comités, sont perçus comme des « médiateurs » qui participent aux différentes étapes de la mise en place des crédits et de leur recouvrement et qui retirent de leur implication dans la caisse confiance et considération au niveau local. Même si les rapports entre élus et agents diffèrent d'une caisse à l'autre, le développement de la « gestion en commun » renforce d'une façon générale le pouvoir de « pression » des élus sur les agents. Certains élus peuvent utiliser cette fonction pour développer leur accès au crédit, accaparer différents types de crédit ou obtenir de gros montants au bénéfice de leurs propres réseaux, parfois par l'intermédiaire de prête-noms, même si l'importance de cette pratique reste toujours délicate à appréhender, sauf en cas de crise de remboursement comme à Koulé (détournement de l'ex-Président). D'autres élus, notamment en milieu urbain (Nzérékoré, Boké, Kamsar), ont pu recevoir des commissions parallèles pour leur service et des agents¹ ont pu acquérir des équipements (décortiqueuses) avec la complicité d'associés ou d'élus. Les positions sociales, l'accès à l'information et les rapports de pouvoir interfèrent donc sur l'allocation du crédit. Mais la composition des comités constitue un autre facteur de sélection. Dans certaines zones cosmopolites où les relations communautaires sont tendues, des minorités sociales non représentées au sein de la caisse peuvent être exclues de l'accès au crédit. Il semble par exemple que cela soit le cas des commerçants et agriculteurs malinkés dans certaines zones de Guinée forestière comme à Koulé.

Le point de vue des associés

En termes de « qualité du service », parmi les différentes caractéristiques du crédit, s'il existe toujours un certain nombre d'insatisfaits, de l'ordre de 10 % des personnes enquêtés, sur le système de la caution solidaire ou les différents prélèvements (taux d'intérêt, épargne de garantie ou pénalités), deux éléments semblent poser plus de difficultés. Le premier concerne la faiblesse des montants, critiqués par 30 % des enquêtés et, en particulier, les agriculteurs (36 %), notamment en Guinée maritime, et qui pose le problème de l'adéquation des plafonds pour un certain nombre d'emprunteurs². Le second renvoie aux calendriers d'octroi du crédit, notamment pour les activités saisonnières, tant agricoles (28 %) que commerciales (43 %) et ce, malgré la

¹ Du Crédit rural ou du projet d'appui à la sécurité alimentaire du Ministère de l'agriculture, chargé de suivre les associations de caution mutuelle formées par les emprunteurs du crédit commercial.

² Ceux-ci ont été remontés deux fois de suite après l'enquête, fin 2002 et en 2004, conséquence de l'importance de la dépréciation monétaire due à l'inflation.

décentralisation engagée depuis 1999 par le CRG-SA sur les choix de dates d'octroi afin de permettre une meilleure adéquation aux caractéristiques de chaque région. Ce problème d'adéquation à la demande renvoie en fait à des contraintes plus « structurelles », liées à la gestion de la trésorerie entre les caisses et le réseau, ainsi qu'au blocage des octrois qui permet de faire jouer la pression sociale locale en cas de retards dépassant un certain seuil. Il invite néanmoins, dans le pilotage de l'institution, à s'interroger sur l'information des emprunteurs et leur implication dans l'application de cette règle nécessaire à la sécurisation des remboursements, mais dont l'échelle d'application (caisse, quartiers ou districts, village) doit être raisonnée en fonction des réseaux existants.

Appréciation sur les modalités des prêts du Crédit rural							
Caisses	# enquêtes	Montant prêt faible	Calendrier d'octroi inadapté	Taux d'intérêt élevé	Groupe solidaire	Pénalités	Prélèvements
TOUGNIFILY	85	37	26	31	4	14	11
BOKE	90	39	14	6	13	3	7
KAMSAR	90	10	38	3	27	27	0
KOULE	58	4	17	0	2	0	3
GOUECKE	101	28	14	0	0	0	10
NZEREKORE	98	39	30	0	0	0	22
Guinée maritime	265	86	78	40	44	44	18
Guinée forestière	257	71	61	0	2	0	35
Agriculteurs	230	82	65	17	27	23	32
Commerçants	167	50	71	15	18	10	20
Salariés	125	25	3	8	1	11	1
Total général	522	157	139	40	46	44	53
Guinée maritime	100%	32%	29%	15%	17%	17%	7%
Guinée forestière	100%	28%	24%	0%	1%	0%	14%
Agriculteurs	100%	36%	28%	7%	12%	10%	14%
Commerçants	100%	30%	43%	9%	11%	6%	12%
Salariés	100%	20%	2%	6%	1%	9%	1%
Total en %	100%	30%	27%	8%	9%	8%	10%

Confiance et appartenance institutionnelle

L'adéquation entre offre et demande résulte également d'autres phénomènes comme, par exemple, la confiance que le public peut exprimer vis-à-vis des différents secteurs. Ainsi, dans des travaux menés en parallèle de l'étude, M. Godquin (2002) met en évidence dans son enquête menée à l'occasion de la fermeture du Crédit mutuel de Guinée qu'une part réduite mais non négligeable de sociétaires de cette institution a perdu confiance dans le secteur de la microfinance et, plutôt que de se rallier au Crédit rural de la même localité, préfère recourir aux services du secteur bancaire malgré l'éloignement de ses agences (150 km dans le cas de son enquête sur Téliélé).

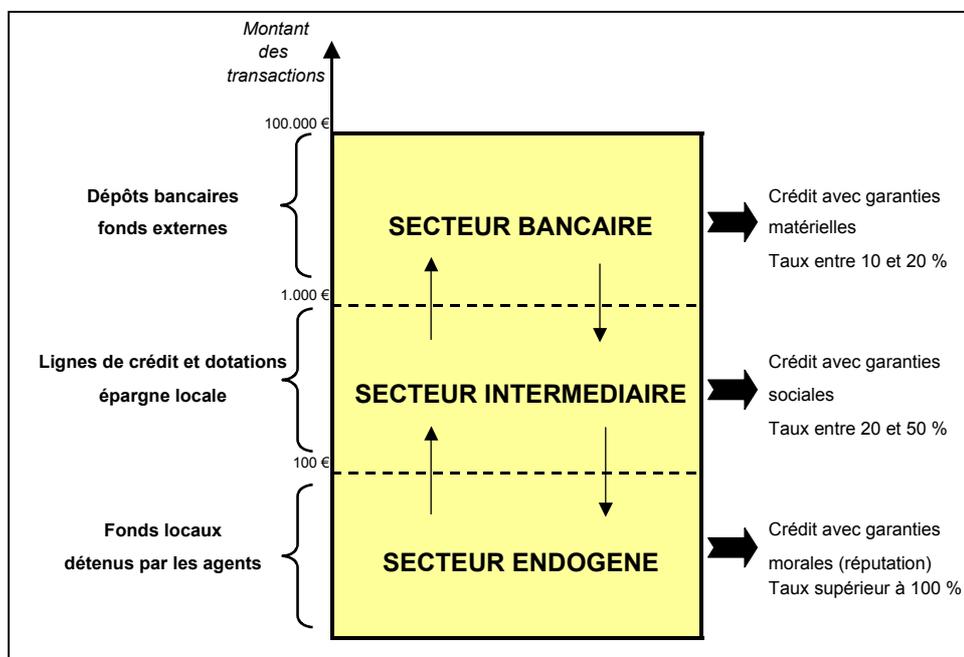
Conclusion

Par ces observations, on peut donc confirmer que, au-delà de la théorie standard, l'ajustement entre offre et demande de services financiers susceptible de régir l'équilibre sur les marchés financiers locaux fait appel à de nombreux facteurs. Plutôt que de raisonner en « prix de marché », il s'agit de s'interroger sur les modalités d'une « construction sociale » médiatisée par des acteurs et dans laquelle interfèrent des contraintes à la fois géographiques, économiques et sociales.

LES INTERACTIONS ENTRE LES TROIS SECTEURS FINANCIERS

Les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude COMAF bousculent quelque-peu la vision « classique » de la segmentation des marchés financiers locaux illustrée par le cloisonnement entre les trois compartiments bancaire, intermédiaire et endogène ; chacun étant caractérisé par un certain type de public, de montant de transaction, de modalités d'épargne et de crédit et, enfin, de taux comme l'illustre le schéma suivant.

En effet, les enquêtes mettent en évidence des phénomènes de double appartenance entre différents segments du marché financier local, de polyvalence des acteurs économiques qui se trouvent souvent être à la fois épargnants dans certains segments et prêteurs dans



d'autres et enfin, de porosité entre les cloisons, un nombre croissant d'acteurs pouvant passer d'un secteur à l'autre au gré des circonstances.

Pratiques d'endettement et changements des pratiques financières liés à l'accès au Crédit rural																
Caisses	# enquêtes	Sources de financement								Modifications s/ tontines			Dvpt entraide**	Modif. dépdce		Démarrage usure
		Banques	CMG*	Pride*	CRG	Tontines	Prêt inter-perso.	Crédit fournisseur	Usure	démarrage	arrêt	Total		baisse	hausse	
Tougnifily	85	6	0	0	76	29	25	18	18	0	0	41	20	5	0	3
Boké	90	8	8	18	90	27	21	17	37	0	0	27	71	3	0	12
Kamsar	90	9			90	31	0	0	0	0	0	41	90	0	0	26
Koulé	58	1			58	27	6	4	9	6	5	11	37	10	5	14
Gouécké	101				100	50	23	32	34	15	9	24	59	45	6	23
Nzérékoré	98				98	61	46	20	35	8	12	20	48	43	3	32
Guinée maritime	265	23	8	18	256	87	46	35	55			109	181	8		41
Guinée forestière	257	1	0	0	256	138	75	56	78	29	26	55	144	98	14	69
Agriculteurs	230	0	0	0	228	85	58	46	57			76	131	64		58
Commerçants	167	3	0	18	162	87	32	33	27			53	91	18		30
Salariés	125	21	8	0	122	53	31	12	49			35	103	24		22
Hommes	358	24	8	9	350	129	85	55	111			102	226	82		72
Femmes	164	0	0	9	162	96	36	36	22			62	99	24		38
Total général	522	24	8	18	512	225	121	91	133			164	325	106		110
Guinée maritime	100%	9%	3%	7%	97%	33%	26%	20%	31%			41%	68%	5%		15%
Guinée forestière	100%	2%			100%	54%	29%	22%	30%			21%	56%	38%		27%
Agriculteurs	100%	0%	0%	0%	99%	37%	29%	23%	29%			33%	57%	32%		25%
Commerçants	100%	3%	0%	28%	97%	52%	16%	17%	14%			32%	54%	9%		18%
Salariés	100%	33%	21%	0%	98%	42%	16%	6%	25%			28%	82%	12%		18%
Hommes	100%	11%	7%	8%	98%	36%	29%	18%	37%			28%	63%	28%		20%
Femmes	100%	0%	0%	16%	99%	59%	11%	11%	7%			38%	60%	7%		23%
Total en pourcentage	100%	5%	2%	3%	98%	43%	28%	21%	31%			31%	62%	25%		21%

* : transfuge

** : prêts familiaux et caisses de solidarité

*** : crédit fournisseur, usure et prêts familiaux

Une coupure de plus en plus faible avec le secteur bancaire

La segmentation est, en général, réputée très forte entre le secteur bancaire et la microfinance. Elle est illustrée par le rapport entre les niveaux de transaction qui peuvent varier de un à dix ou de un à cent entre les deux secteurs. Les seuils minima pour ouvrir un compte d'épargne dans une banque sont, par exemple, en Guinée, supérieur à 100.000 GNF, alors que le Crédit rural vient seulement récemment de fixer un plancher de 5.000 GNF pour les livrets d'épargne de ses membres.

Mais, cette segmentation tend à s'estomper, notamment au niveau de certaines catégories socio-professionnelles comme les salariés. Les enquêtes mettent en évidence qu'un tiers (33 %¹) des salariés utilisant les services de la microfinance sont aussi clients du secteur bancaire. Les planchers de certains crédits bancaires (entre 500.000 et 1.000.000 GNF) recourent le « haut de gamme » du secteur de la microfinance et les objets financés s'ouvrent à de nouveaux besoins (investissement, consommation, écolage, habitat, pèlerinage, etc.) des ménages.

Il peut donc y avoir, notamment dans les grandes villes secondaires où les deux secteurs sont présents, un chevauchement de leurs services qui peut se traduire, suivant les cas, par des relations de concurrence ou de complémentarité. Alors que la concurrence requiert des dispositifs particuliers pour éviter le surendettement des emprunteurs², des relations de partenariats peuvent émerger sur la base de compétences complémentaires. La microfinance pourrait ainsi jouer le rôle « d'apporteur d'affaires » en orientant ses clients dont les besoins de crédit augmentent vers des dispositifs où risques et produits financiers sont partagés entre les institutions des deux secteurs et permettant une meilleure utilisation des surliquidités du secteur bancaire.

Une concurrence croissante entre les institutions de microfinance

En raison du contrôle des pouvoirs publics Guinée, mais aussi de la faiblesse des acteurs non-étatiques compte-tenu de l'histoire du pays, le secteur intermédiaire se caractérise par un faible nombre d'institutions et, jusqu'il y a peu, à la complémentarité très marquée. Alors que le Crédit mutuel est censé développer, avant sa faillite prononcée en 2001, un réseau de proximité pour la bancarisation des catégories intermédiaires urbaines, Pride³ finance la micro-entreprise artisanale et commerciale urbaine et le Crédit rural les besoins du secteur agricole et la demande rurale.

A l'instar de ce que l'on peut observer d'une manière générale, les enquêtes mettent en évidence un phénomène de concurrence croissant, produit du développement des différents réseaux au sein du secteur de la microfinance. Ce phénomène se traduit par des doubles appartenances de la clientèle et des phénomènes de passage d'une institution à l'autre. Ainsi, un cinquième des salariés (21 %) et plus d'un quart des commerçants (28 %), et en particulier des femmes, ont eu successivement recours à deux types d'institutions. Les salariés sont en général passés du CMG au CRG en raison des difficultés croissantes du Crédit mutuel et les commerçantes ont eu tendance à quitter le Pride pour rejoindre le CRG, plus favorable du point de vue des échéanciers de remboursement du crédit (le remboursement tous les quinze jours étant considéré par les emprunteurs comme plus contraignant).

Les effets contrastés du Crédit rural sur les pratiques endogènes

Ces effets ont été décrits et analysés dans une première synthèse sur l'étude COMAF (Lambert & Condé, 2002). Cet article met en évidence l'origine de la double nature des pratiques financières

¹ D'un total d'enquêtes qui reste, malgré tout, faible (21) pour l'ensemble des salariés.

² Certificat de non-engagement ou centrale de risques, de façon à réduire le risque de crise de surendettement à l'instar de ce qu'un pays comme la Bolivie a connu au début des années 2000.

³ Programme de financement de la micro-entreprise urbaine appuyé par l'USAID.

endogènes relevant à la fois de stratégies de survie des populations mais aussi du mode d'accumulation des commerçants présents sur les marchés locaux (cf. infra).

Sur le premier registre, les tontines constituent la pratique la plus répandue. Elles correspondent à une mobilisation et à une redistribution périodiques et tournantes de l'épargne qui permet à la personne qui bénéficie du tour de recevoir en une fois une somme importante. Les tontines sont basées, suivant les cas, sur la connaissance, les relations personnelles, la confiance, les affinités « communautaires », le voisinage ou la même activité professionnelle. A la différence de l'usure, elle s'inscrit dans une relation de type horizontal entre pairs. Les tontines prennent des formes très différentes selon les milieux : en zone rurale, elles sont mobilisées en argent, en prestations de services contre de l'argent, mais elles empruntent également des formes non monétaires (riz ou huile rouge). La périodicité est variable : saisonnière chez les producteurs pour lesquels elles s'interrompent pendant l'hivernage, quotidienne pour des détaillantes de marché qui mobilisent des sommes minimales, mensuelle chez des fonctionnaires qui cotisent des sommes plus importantes. Les tontines peuvent répondre à des objectifs divers (améliorer le quotidien, entraide, investissement). Elles s'adaptent aux besoins de ceux qui la pratiquent et permettent de remplir de nombreuses fonctions (épargne, disponibilité financière, sécurité pour résoudre les questions urgentes, renouvellement du fonds de roulement). Plus de 40 % des personnes enquêtées pratiquent une activité de tontine. Même si cette dernière est prépondérante chez les femmes et les acteurs à revenus réguliers (commerçants et salariés), la pratique est fortement répandue chez les agriculteurs également (37 %), notamment en Guinée forestière (54 %). L'impact du secteur intermédiaire sur les tontines varie selon les régions (Boké, Tournifily et Nzérékoré) selon le type de tontine (classique, d'entraide, de voisinage, pour investir, saisonnière) et selon la position de l'emprunteur (hommes ou femmes, commerçant, agriculteur, fonctionnaire). Les interactions entre le Crédit rural et les tontines empruntent en fait diverses modalités. En Guinée Maritime, les gros commerçants hommes de Boké et Tournifily font preuve d'une certaine désaffection à l'égard des tontines avec l'obtention d'un crédit commercial. Pour les commerçantes, en revanche, l'accès au crédit renforce les tontines qui ouvrent de nouvelles portes selon la position de la commerçante : sécurité pour les détaillantes, amélioration de la capacité de remboursement des prêts du Crédit rural, possibilité de faire des prêts usuraires ou du crédit fournisseur comme nouvelle opportunité chez les plus capitalisées d'entre-elles. Les étuveuses de Tournifily, ont pu transférer les modes de garantie de leur caisse de solidarité à l'organisation de la tontine, elle même, en y intégrant une assurance pour les non-paiements. Toujours en Guinée maritime, chez les agriculteurs de Boké, le développement du secteur intermédiaire a entraîné une désaffection des hommes à l'égard des tontines et une féminisation de cette pratique financière. En revanche, dans les zones rurales plus enclavées de Tournifily en Guinée maritime et de Gouécké et Koulé, en Guinée forestière, la présence du CRG alimente les tontines, en permettant des cotisations toute l'année sous une forme également monétarisée, dans le premier cas, et en renforçant la fonction d'entraide à l'égard des parents et des proches.

En ce qui concerne les prêts privés, plusieurs types peuvent être distingués. Les prêts personnels sont très fréquents et empruntent des formes diverses. Il existe des prêts, apparemment sans intérêt, portant sur des sommes limitées dans le cadre de relations familiales ou de proximité. Mais ces types de prêts, souvent associés à des contre-parties en nature ou en prestations de travail, peuvent devenir extrêmement contraignants et conduire certains à leur préférer le recours aux usuriers. Les prêts à taux d'intérêt atteignent 15 à 20 % par mois et sont qualifiés d'usuraires. Ils se justifient dans un contexte de manque crucial de liquidité et de risque élevé. Les prêts privés, pratique très ancienne et répandue, constituent une réponse aux contraintes de liquidité. Ils s'inscrivent dans un rapport social de domination et empruntent diverses formes. Par exemple, une avance de 5.000 GNF à la soudure sera remboursée avec un sac de 50 kg d'arachide à la récolte. Le même produit sera revendu 8.000 GNF pendant la collecte ou 15.000 GNF pendant

la soudure. Les prêteurs sont souvent des personnes originaires d'autres régions, ayant des sources de revenus non agricoles comme les commerçants, les fonctionnaires, les anciens combattants. Dans le cas de la Guinée maritime, la pratique du prêt a été introduite par les grands commerçants musulmans Toubaka et Diakhanké, détenteurs d'un capital commercial important et fortement impliqués dans le commerce à longue distance. L'intérêt (*ryba*) est théoriquement proscrit par l'islam. Mais, au niveau des commerçants musulmans, l'activité de crédit emprunte le discours de la solidarité. « *Nous devons aider les gens qui ont moins que nous, car on est tous musulmans* » (enquête Boké). En Guinée forestière, ces prêts peuvent revêtir des formes différentes, telles que les « *clubs libériens* ». Du côté des producteurs, les prêteurs sont appréciés par leur capacité d'adaptation et de réponse rapide, par la possibilité qu'ils offrent d'avoir plusieurs crédits par personne et de négocier les modes de remboursements. Enfin la proximité, la confiance et l'appartenance à un cadre commun de référence religieux, familial, d'un groupe de ressortissants d'une même région, offrent une sécurité, même si les taux d'intérêt paraissent très élevés. Le prêt est également pratiqué par les gros producteurs et les commerçants de dimension plus modeste, hommes mais également femmes. L'importance de l'endettement dont sont victimes les producteurs est liée au niveau d'enclavement ainsi qu'à l'absence de concurrence entre commerçants. Au-delà d'une certaine somme prêtée, le prêt s'appuie également sur des modes de garanties, comme l'engagement de la parenté, la mise en gage des biens de la personne, des intermédiaires villageois et les leaders d'opinion. Mais le prêt n'est pas toujours lié aux circuits de commercialisation des produits locaux. Ainsi les fonctionnaires et les ouvriers en ville ont, largement et depuis longtemps, recours aux usuriers dans un contexte où les salaires sont insuffisants. Ils ont accès aux crédits privés selon deux modalités. Ils bénéficient de l'avance d'un gros commerçant qui se fait rembourser, sur la base d'un bon de reconnaissance de dette signée, auprès d'un agent des services administratifs et financiers sur le salaire de l'emprunteur à un taux de 20 à 30 % par mois. Les fonctionnaires peuvent également recevoir directement une avance de l'agent comptable de leur administration avec un remboursement au même taux, mais avec des pressions encore plus fortes pour les remboursements. Ces taux élevés permettent de rémunérer l'agent comptable, qui a pris le risque, mais également de s'assurer de la complicité de sa hiérarchie. Ces pratiques démontrent bien que les secteurs formels et informels sont étroitement imbriqués puisque les acteurs se positionnent aux deux niveaux. Les commerçants, prêteurs informels, utilisent un moyen formel, le bon de reconnaissance de dettes, pour se faire rembourser et recouvrir la créance au niveau du salaire. L'agent comptable de l'administration utilise le fonds de caisse de l'administration pour faire un prêt informel, tout en utilisant la garantie formelle du salaire. A ce niveau, ce sont les ressources de l'Etat qui sont mobilisées dans le secteur endogène : l'informel est bien au cœur de l'Etat. L'enquête met en évidence que, pour les prêts privés, près d'un tiers des personnes enquêtées (31 %) ont recours à « l'usure » et, en particulier, les salariés comme crédit-relais pour assurer leurs besoins avant le paiement des salaires (37 %) et les agriculteurs au moment de la soudure (29 %). Par ailleurs, 28 % des personnes enquêtées ont recours aux prêts inter-personnels et 21 % au crédit fournisseur, les agriculteurs représentant la catégorie où ces pratiques sont sensiblement les plus importantes, notamment pour faire face à la période de soudure.

La double appartenance des emprunteurs du Crédit rural au secteur endogène a, d'abord, un effet sur l'allocation de l'épargne induite par le développement des revenus issus du crédit et déclarée par 33 % des emprunteurs enquêtés. Si une partie est placée au niveau du CRG-SA, les enquêtes mettent en évidence par différence qu'une partie des emprunteurs et, notamment, les agriculteurs et les salariés thésaurisent cet excédent d'épargne ou le place auprès de garde-monnaies. Par contre, contrairement à l'hypothèse de substitution, la diminution des dépendances vis-à-vis des pratiques endogènes, même si elle reste importante (25 % des personnes enquêtées constatant cet effet), ne représente pas l'impact le plus important du CRG-SA sur les pratiques endogènes. En effet, celui-ci augmente tout d'abord, et dans des proportions très importantes (62 % des

enquêtes), les différentes formes d'entraide comme les prêts familiaux ou les caisses de solidarité. Les prêts privés permettent de répondre aux sociétaires dont les problèmes ne sont pas pris en compte par les caisses, qu'il s'agisse de la gestion des imprévus et de la prise en charge des dépenses familiales et religieuses, de l'inadéquation du crédit agricole solidaire à leur calendrier ou encore de leur précarisation. Cet impact est particulièrement fort chez les salariés qui déclarent le renforcement de cette pratique à plus de 82 %. Pour K. Condé, le renforcement de l'entraide avec le crédit est très marqué chez les fonctionnaires qui sont « étrangers » dans leur milieu et, pour maintenir un statut cherche à renforcer collectivement leur indépendance et développent des formes d'entraide¹. Plus généralement, le développement de l'entraide par l'accès au crédit illustre, dans un contexte de forte incertitude, la prédominance des formes collectives d'accumulation au sein de réseaux sociaux (Ndione, 1992 ; Morvant, 2004) sur les trajectoires individuelles. Ensuite, c'est l'effet sur les tontines qui est remarquable et qui concerne près d'un tiers des enquêtes (31 %). Là où un dépouillement plus fin a été possible (Guinée maritime), on peut mettre en évidence que, de façon à peu près équilibrée, l'accès à la microfinance entraîne soit le démarrage d'une tontine, soit permet de s'en retirer et ce, de manière à peu près équivalente quelque-soit les catégories enquêtées. Enfin, les entretiens font apparaître l'importance du démarrage d'une activité de prêt avec le crédit et qui touche un cinquième des personnes enquêtées (21 %) et, tout particulièrement les producteurs agricoles de Guinée forestière (respectivement 27 et 25 %). Par la disponibilité financière qu'il favorise, le CRG offre une opportunité, pour certains, de se repositionner dans les circuits de commercialisation en finançant des réseaux de collecte de produits locaux, et pour d'autres, de développer une activité d'usure qui devient un mode de redistribution du crédit dans les zones non couvertes par les caisses. Ces agriculteurs, qui développent leur production agricole avec le crédit, acquièrent progressivement une meilleure connaissance du marché et, grâce aux excédents accumulés, se transforment en collecteurs de produits agricoles auprès des producteurs n'ayant pas accès au crédit et situés, le plus souvent, dans des villages reculés où le CRG n'a pas accès. Deux facteurs peuvent expliquer l'importance constatée de ce phénomène en forêt. Le premier est lié au poids de l'islam, beaucoup moins implanté dans cette partie de la Guinée, ce qui rend plus facile la reconnaissance par les gens d'une pratique qui ne semble pas, selon de nombreux observateurs, plus fréquente ici qu'ailleurs. Le second facteur pourrait être lié à la densité beaucoup plus faible du nombre de caisses en forêt. En effet, en couvrant plusieurs préfectures, la caisse locale laisse de nombreuses zones sans couverture et renforce le pouvoir financier des emprunteurs. En répartissant l'échantillon des enquêtes, on peut montrer que s'il n'y a pas de corrélation avec les montants de crédit (les montants du crédit agricole étant moins élevés), ce sont les emprunteurs les plus anciens qui ont tendance à développer cette pratique².

L'hybridation des normes entre Crédit rural et pratiques endogènes

L'hybridation des normes et des pratiques financières va également au-delà du cloisonnement du marché financier local. Si la constitution des groupes de caution solidaire repose sur d'autres types de liens parfois issus du secteur endogène (*keilè*, appartenance à une tontine, etc.), les enquêtes mettent également en évidence que les emprunteurs du Crédit rural reproduisent en parallèle certaines pratiques comme la cotisation à une caisse d'assurance ou de solidarité pour garantir leurs prêts.

A l'inverse, il est intéressant d'observer que le Crédit rural induit également des modifications dans les pratiques endogènes, notamment au niveau du taux d'intérêt. Un des effets attendus du secteur intermédiaire est en principe de sortir de l'usure et de limiter les dépendances financières, comme l'ont souligné les nombreuses études d'impact. La réalité est plus complexe. La

¹ Communication orale.

² Moyenne de 3,4 prêts pour ceux qui pratiquent l'usure contre 2,9 pour ceux qui ne la pratiquent pas, sur 131 enquêtes exploitables, ce qui n'est pas statistiquement significatif car les variances de l'ancienneté sont élevées.

concurrence engendrée par l'implantation du CRG-SA a entraîné, dans un premier temps dans l'environnement des caisses, une baisse des taux usuraires de 15 à 10% environ, même s'il a été observé que ces taux avaient ensuite tendance à remonter (Ardilly & Piot, 2000). En Guinée forestière, il semble que l'application d'un taux d'intérêt aux prêts familiaux ait eu tendance à se généraliser avec le développement du CRG.

Conclusion

L'étude illustre donc comment, au-delà du phénomène de substitution que laisse supposer la « *conception traditionnelle* » des politiques de développement financier centrées sur la distribution de crédit, la segmentation des marchés financiers engendre différents phénomènes croisés entre microfinance et pratiques endogènes. A l'instar des études de cas asiatiques rapportées par Hoff et Stiglitz (1993¹), on constate que l'offre du secteur intermédiaire ne répond qu'à une partie de la demande locale. Cette réponse partielle se répercute sur les pratiques endogènes de façon contradictoire. Bien que les innovations financières comme la caution solidaire permettent d'augmenter l'accès global au capital, l'offre développée peut se limiter à la fraction la plus solvable et la moins risquée des emprunteurs les mieux positionnés socialement face au système et, de ce fait, engendrer à terme une certaine hausse des taux au niveau des prêts privés. Un rationnement plus important, tel que celui constaté en Guinée forestière, peut même se traduire par le développement d'un phénomène de refinancement des pratiques de prêts.

CREDIT ET RESEAUX COMMERCIAUX

Le développement du CRG-SA transforme les circuits commerciaux, notamment de produits agricoles locaux, à plusieurs niveaux. L'augmentation et la diversification de la production observées dans les enquêtes auprès des producteurs se traduit par un développement de la mise en marché des produits agricoles. Elle touche, par exemple, 24 % des producteurs enquêtés de Guinée maritime, notamment dans les zones plus enclavées comme Tougnifily.

L'analyse des pratiques financières des agriculteurs ayant accès au crédit met également en évidence un changement de position de ces derniers dans les filières. Une partie relativement importante renforce son autonomie et se libère de différentes formes de dépendances, en particulier vis-à-vis des commerçants (32 %). Mais, par ailleurs, un certain nombre d'entre eux (entre un cinquième et un quart suivant les zones étudiées) se transforment en collecteurs locaux auprès de leur entourage, notamment dans les villages plus reculés n'ayant pas directement accès aux services du CRG-SA, ce qui joue également sur l'augmentation et la monétarisation des échanges.

Au niveau des commerçants, alors que la réduction des dépendances restent globalement faibles (9 %), les enquêtes mettent en évidence une augmentation des volumes commercialisés pour une majorité de commerçants ayant accès au crédit (86 % des cas), ainsi qu'une diversification des produits commercialisés (66 % des cas) surtout en Guinée forestière (82 %). De manière significative également, la fréquence des opérations commerciales s'accélère grâce au crédit (41 % des cas) et 36 % des commerçants ayant accès au crédit sont en mesure d'élargir leur échelle géographique dans la collecte ou la mise en marché pour profiter de différentiels de prix plus élevés. La marge commerciale peut également être augmentée grâce à la transformation des produits permise par l'acquisition d'équipements (décortiqueuse à riz, presse à huile, moulins, etc.).

¹ In Hoff, Bravemann & Stiglitz.

Effets sur les pratiques commerciales					
Caisses	# enquêtes	Augmentation volume	Diversification des produits	Changement d'échelle & transformation	Changement de fréquences
TOUGNIFILY	30	24	20	9	10
BOKE	34	25	10	10	16
KAMSAR	30				
KOULE	22	22	24	17	
GOUECKE	23	22	18	10	
NZEREKORE	28	25	18	4	
Guinée maritime	94	49	30	19	26
Guinée forestière	73	69	60	31	
Total	167	118	90	50	26
Guinée maritime	100%	77%	47%	30%	41%
Guinée forestière	100%	95%	82%	42%	
%	100%	86%	66%	36%	41%

CREDIT, MAIN D'ŒUVRE ET MARCHÉ FONCIER

Le marché du travail

Le crédit agricole a pour principaux effets l'augmentation des surfaces (35 % des cas) et la diversification des cultures (37 % des cas) et est utilisé pour l'achat de semences, la location de main d'œuvre et l'achat de vivres ou d'autres biens destinés à la rémunération de la main d'œuvre mobilisée aux différents pics de travail (défrichage, écobuage, sarclage, labour et récoltes). Au côté de la main d'œuvre familiale, le développement du crédit entraîne donc un taux de mobilisation de la main d'œuvre locale plus élevée. Peu de migrations de main d'œuvre sont en effet observées dans les différentes zones d'études.

Au-delà des différentes formes d'entraide et d'échanges de main d'œuvre pratiquées traditionnellement en dehors de toute monétarisation, les enquêtes mettent en évidence le recours croissant à du travail rémunéré. Il s'agit le plus souvent d'un travail sous forme de groupes (groupes de jeunes ou *kilé*) qui vendent leur force de travail. On peut donc faire l'hypothèse que l'accès au crédit a tendance à libérer une partie de la main d'œuvre familiale au profit des groupes de travail d'intérêt économique. Ceux-ci permettent à leurs membres d'acquérir leurs propres facteurs de production (semences, location de charrue, etc.) et, à leur tour, de mettre en culture leurs parcelles à tel point que le phénomène a pu être qualifié de « *seconde distribution du crédit* » dans certaines zones (Condé & alii, 2001).

Par ailleurs, avant l'accès au crédit, les agriculteurs pratiquaient d'autres activités pour réunir le capital nécessaire à leur campagne agricole : cueillette, commerce ou, en forêt, récolte du vin de palme. Outre les limites en termes de montants, cette contrainte retardait d'autant la mise en culture de leurs parcelles. L'accès au crédit permet également, pour les emprunteurs, de démarrer leur cycle plus tôt et dans de meilleures conditions climatiques¹ grâce à la levée de la contrainte monétaire, en mobilisant la main d'œuvre rémunérée au moment le plus favorable.

A travers ces effets, on peut donc formuler comme nouvelle hypothèse que si l'accès au crédit stimule le marché du travail par la levée de la contrainte monétaire, il induit également un nouveau facteur de différenciation entre les agriculteurs ayant accès au capital financier dès le début de la campagne et capables d'acheter de la main d'œuvre complémentaire à cette période et ceux qui, faute d'accès au crédit, sont dans l'obligation de pratiquer d'autres activités ou de se salarier pour réunir le capital nécessaire à leur propre campagne agricole.

¹ Moins d'échaudage du riz en fin de saison et meilleur prix au moment de la récolte.

Effets de l'accès au Crédit rural sur les pratiques agricoles				
Caisses	# enquêtes	Augmentation surface	Diversification	Augmentation commercialisation
TOUGNIFILY	45	30	32	16
BOKE	27	21	16	1
KAMSAR	30			
KOULE	33	9	4	
GOUECKE	55	19	11	
NZEREKORE	40	2	21	
Guinée maritime	102	51	48	17
Guinée forestière	128	30	36	
Total	230	81	84	17
Guinée maritime	100%	71%	67%	24%
Guinée forestière	100%	23%	28%	
%	100%	35%	37%	

Les dynamiques foncières

Du fait de la non-saturation de l'accès au foncier et de la prédominance des modes de gestion reposant sur la location temporaire (dont le coût équivaut souvent à 1/10^{ème} de la récolte) aux allochtones et non-résidents sans qu'il y ait réellement d'instauration d'un marché foncier, les transactions liées entre foncier et crédit (du type métayage) demeurent inexistantes en milieu rural.

La situation semble cependant en plein évolution en milieu périurbain où des catégories urbaines (commerçants, salariés) acquièrent de la terre et créent des plantations, comme cela est observé en forêt (Koulé, Gouécké). Une forte concentration du crédit auprès de ces catégories dans un contexte où les contraintes monétaires des agriculteurs locaux augmenteraient faute d'accès direct au crédit pourrait contribuer à renforcer cette tendance alors qu'à l'inverse, le maintien d'une part important du portefeuille de prêt auprès des agriculteurs pourrait la limiter. Mais l'absence d'enquêtes foncières dans la durée limite cette analyse malgré sa pertinence compte-tenu des évolutions au niveau du CRG-SA (part croissante du crédit aux commerçants dans l'activité).

En milieu urbain (Nzérékoré, Kamsar ou centre-ville des chefs-lieux de sous préfectures), l'acquisition de parcelles à lotir ne semble pas non plus sensible au développement du crédit et de ses revenus induits qui sont plutôt, d'après les enquêtes, réinvestis directement dans le démarrage de construction sur des terrains obtenus à travers les réseaux familiaux ou de voisinage.

CONCLUSION

A travers le cas du Crédit rural de Guinée (CRG-SA), l'étude COMAF -qui demanderait à être étendue et approfondie à d'autres contextes- illustre la complexité des interactions existante entre la microfinance, innovation financière médiatisée au niveau planétaire, et les marchés financiers locaux. Ces interactions exigent une approche renouvelée du fonctionnement des marchés financiers. L'observation montre, en effet, que les équilibres s'y construisent à partir de nombreuses contraintes : dispersion géographique, « médiations sociales » ou adaptation des règles de gestion des organisations.

Par ailleurs, loin de disparaître, les pratiques endogènes restent présentes et dynamiques et font l'objet d'interactions diverses avec la microfinance. En effet, le CRG-SA n'est pas en mesure de prendre en charge les multiples besoins sociaux et économiques des acteurs du monde rural et des villes secondaires. Ainsi les emprunteurs de la microfinance trouvent dans le secteur endogène la réponse à d'autres besoins financiers non réglés par leur adhésion à ce type de services financiers. Si l'accès renforcé au capital peut permettre d'étendre les pratiques d'entraide

et de consolidation des réseaux sociaux, la microfinance peut engendrer des changements dans les pratiques endogènes en renchérissant leur coût par leur déplacement sur les acteurs socialement les moins bien positionnés pour accéder directement aux services financiers ou dont les activités présentent des risques plus importants. Quand le rationnement est plus important, elle peut également par le biais du refinancement stimuler les pratiques de prêts privés. Cette complémentarité des deux secteurs s'explique également par le calendrier des dépenses sociales, mais aussi par la plus grande proximité et la souplesse du secteur endogène par rapport à la réalité sociale et aux besoins des acteurs du monde rural, et ceci quelque-soit la capacité d'adaptation du secteur intermédiaire. Il y a, comme le souligne S. Morvant (2004), « *substitution limitée* » des pratiques endogènes par la microfinance et, suivant le positionnement de cette dernière, les interférences sur le reste du secteur peuvent s'avérer multiples et contradictoires.

Les interactions avec les autres marchés par le biais, notamment, des transactions-liées, demeurent moins marquantes dans le cas guinéen. Si la « *financiarisation* » des échanges (rémunération du travail agricole, paiement des différentes formes de redevances foncières) se trouve renforcée, une certaine réduction des dépendances peut être constatée, mais elle touche plus les agriculteurs que les commerçants. Par le biais de la « *seconde distribution* » correspondant au versement de salaires agricoles à partir du capital emprunté, un certain effet levier peut être constaté, mais celui-ci ne semble pas, à ce stade, de nature à transformer les relations existantes entre agriculteurs emprunteurs au CRG-SA et main d'œuvre agricole.

L'ensemble de ces éléments ramène aux mêmes interrogations suscitées par la notion d'ambivalence que M. Aglietta et A. Orléan (2002) ont développé dans l'analyse de la monnaie. Cette dernière s'applique bien au cas des capacités développées par l'accès aux services de la microfinance et à leurs effets contrastés suivant l'orientation des institutions et les contextes dans lesquels elles évoluent. Au-delà des théories économiques standards sur le fonctionnement des marchés, cette notion conditionne, en matière de développement financier (réforme des systèmes financiers, promotion d'innovations et de nouvelles institutions, politiques publiques), la formulation de réponses concrètes adaptées à la mise en œuvre de recherches appliquées, alors que la recherche universitaire, principalement en milieu francophone, ignore malheureusement encore trop souvent ce secteur émergent des innovations financières.

BIBLIOGRAPHIE

Adams D. & Fitchett D., 1994, *Finance informelle dans les pays en développement*, Presse Universitaires de Lyon, 394 p.

Aglietta M., 1995 : *Macroéconomie financière*, La Découverte, Paris, 126 p.

Aglietta M. & Orléan A., 2002 : *La monnaie entre violence et confiance*, Odile Jacob, Paris, 378 p.

Ardilly S. & Piot B., 2000 : *Le Crédit rural de Guinée, impact des services financiers sur 10 ans*, IEDES, Paris, 65 p.

Banque mondiale, 1989 : *Rapport sur le développement dans le monde. Systèmes financiers et développement*, World bank, Washington D.C., 281 p.

Cahuc P., 1998 : *La nouvelle microéconomie*, La Découverte, Paris, 121 p.

Condé K., 2001 : *La construction des marchés financiers en milieu rural et dans les villes secondaires de Guinée. Cas de la ville minière de Kamsar*, LASOA, Conakry, 76 p.

Condé K., 2002 : *La construction des marchés financiers en milieu rural et dans les villes secondaires de Guinée Forestière*, LASOA, Conakry, 47 p.

Condé K., Bouju S. & Gentil D., 2001 : *Le Crédit rural de Guinée vu par ses acteurs. L'étude socio-anthropologique comme outil de changement institutionnel*, GRET, Paris, 95 p.

Diallo A., 2001 : *La construction du marché financier en milieu rural et dans une ville secondaire de Guinée Conakry : Boké*, mémoire de DESS, IEDES, 107 p. & annexes.

Gentil D. & Fournier Y., 1993 : *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique*, Syros, Paris, 271 p.

Gentil D. & Servet J.M., 2002 (dir.) : *Microfinance : petites sommes, grands effets ?*, dossier de la Revue Tiers-Monde n°172, PUF, Paris, 238 p.

Godquin M., 2002 : *Crise des institutions de microfinance et attitude de leurs clients*, miméo, 11 p.

Gueye A., 2001 : *La construction des marchés financiers : monographie de la caisse locale du CRG à Tougnifily (Guinée maritime)*, mémoire DIAT, CNEARC, 63 p. & annexes.

Hoff K., Braverman A. & Stiglitz J. E., 1993 : *The Economics of Rural Organization. Theory, Practice and Policy*, A World Bank Book, n. p.

Koulibaly B. & Gentil D. (dir.), 2002 : *Le Crédit rural de Guinée : du projet à l'institution, une construction sociale progressive*, Editions Charles Léopold Mayer-Ganndal, Paris-Conakry, 356 p.

Lambert A. & Condé K., 2002 : *Le secteur endogène va-t-il disparaître ? Tontines, usuriers et Crédit rural de Guinée*, in *Microfinance : petites sommes, grands effets ?*, Revue Tiers monde n°172, PUF, Paris, 238 p.

Lapenu C. & Zeller M., 2001 : *Distribution, Growth and Performance of the Microfinance Institutions in Africa, Asia and Latinamerica, A recent Inventory*, Discussion paper n°114, International Food Policy Research Institute, Washington D.C., 35 p.

Le Breton Ph., 1989: *Les banques agricoles en Afrique de l'Ouest*, Notes et Etudes n°24, Caisse Centrale de Coopération Economique, Paris, 55 p.

Morduch J., 1999 : "The Microfinance Promise", in *Journal of Economic Literature*, Vol XXXVII, pp. 1569-1614.

Morvant S., 2004 : *Microfinance et transferts privés: substitution ou complémentarité ?*, CNRS-Université Lyon 2, 17 p.

Mc Kinnon R.I., 1973 : *Money and Capital in Economic Development*, The Brookings Institution, Washington D.C., n.p.

Ndione E. S., 1992 : *Le don et le recours, ressorts de l'économie urbaine*, ENDA, Dakar, 208 p.

Servet J.M. (dir.), 1995 : *Epargne et liens sociaux. Etude comparées d'informalités financières*, Association d'économie financière, Paris, 305 p.